

Prise de position de la commission scientifique de Promotion allaitement maternel Suisse sur le rapport « THE MILK GAP: CONTEXTUALIZING HUMAN MILK BANKING AND INFORMAL MILK SHARING PRACTICES AND PERCEPTIONS IN SWITZERLAND »

L'utilisation de lait maternel pour un enfant autre que le sien est un thème récurrent mais qui a gagné en importance suite aux nouvelles possibilités offertes par l'internet. Dans son travail de master et dans un rapport mandaté par Promotion allaitement maternel Suisse, Madame Barin a étudié les expériences faites par les banques de lait gérées par des hôpitaux suisses ainsi que les possibilités d'échanges de lait sur internet. Sur la base de ces analyses, la commission scientifique de Promotion allaitement maternel Suisse propose les mesures suivantes :

- désignation du lait maternel comme aliment ou produit sanguin dans la loi suisse, en collaboration avec l'OFSP et l'OSAV
- mise en place de banques de lait pour prématurés dans toutes les régions du pays ;
 recherches et analyse coûts-efficacité pour évaluer les bénéfices
- création de banques de lait publiques : projet d'un concept concernant les possibles scénarios en Suisse
- activités d'information sur les avantages du lait maternel et les risques liés à l'échange de lait non contrôlé

Ces mesures seront discutées et implémentées en collaboration avec les parties prenantes du domaine de l'allaitement maternel.

Pour la commission scientifique de Promotion allaitement maternel Suisse : Katharina Quack Lötscher Zurich, août 2018